

Conditions générales de ventes

Généralités

Les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus, notices, barèmes et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas le vendeur.

Sauf convention spéciale constatée par écrit, l'acceptation de l'offre par le client implique son adhésion aux présentes conditions de ventes quelles que soient les clauses pouvant figurer sur ses propres documents.

Commandes

Aucune commande ne sera prise en considération si elle n'est pas passée par écrit sur nos bons de commande, dûment signée et tamponnée par le client.

Une confirmation sera envoyée au client qui devra la vérifier et la retourner sous 48 heures. Toute confirmation sans réponse ne sera pas exécutée. Aucune réclamation ne pourra être retenue.

Prix

Les prix et engagements donnés par téléphone ou par un représentant ne deviennent définitif qu'après confirmation écrite. Les prix sont établis en fonction des conditions économiques du jour de la remise de l'offre ou de la commande ; ils pourront être révisés en fonction de la variation de coûts de leurs éléments constitutifs dans le cadre de la législation en vigueur le jour de l'expédition ou de l'enlèvement en nos ateliers.

Délais

Les délais de livraison que nous sommes appelés à indiquer ne sont qu'à titre indicatif et ne sont pas de rigueur. Un retard de livraison ne peut donner lieu ni à pénalité, ni à dommages et intérêts, ni justifier l'annulation de la commande.

De même, la guerre, les grèves, les épidémies, l'interruption des transports, le manque de matières premières, les accidents de toutes causes entraînant le chômage de tout ou partie de nos usines, ainsi que tout cas de force majeure, nous autorisent de plein droit à suspendre les contrats en cours ou à les exécuter tardivement sans indemnités, ni à dommages et intérêts.

Les marchandises sont réputées agréées départ usine ou entrepôt.

Transport

Quel que soit le mode de facturation, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, à qui il appartient de les vérifier à l'arrivée et de faire toutes réserves auprès du transporteur dans les formes et délais prescrits par l'article 105 nouveau du Code de Commerce en cas d'avarie, perte, casse, etc.

Si le client désire un emballage particulier, il devra nous le stipuler en temps voulu. La société dégage toutes responsabilités dans le cas où la demande n'aura pas été faite. Les expéditions sont faites au gré de l'expéditeur, soit par fer en petite vitesse, soit par tout autre moyen de transport au tarif le plus réduit.

Contrôle et réclamation

Le destinataire doit contrôler les marchandises à l'arrivée, la vérification doit porter sur l'état, le poids, les quantités, les références des articles.

Si pour des raisons de non conformité, soit pour défaut du produit, soit par erreur de quelque nature que ce soit, la réclamation devra nous parvenir dans un délai de 48 heures, et en tout état de cause avant travaux de pose.

Toute réclamation motivée pour vices autres que des vices cachés après la pose est sans valeur.

Retour de marchandises

Partie ou totalité des fournitures ayant fait l'objet d'un bon de commande et dont la livraison n'a pas été sujette à réclamation dans le délai indiqué ci-dessus, ne peut en aucun cas nous être retournée ni reprise, sauf acceptation de notre part par écrit.

Expédition

Nos livraisons sont franco sous réserve qu'elles se situent sur le circuit et dans les jours du passage de notre navette.

Les livraisons ont un point fixe défini lors de l'ouverture de compte.

Il ne pourra pas être établi de rendez-vous précis.

Le jour de livraisons est tenu au maximum, mais peut varier en cas de force majeure.

Toute livraison hors circuit ou hors passage fera l'objet d'une participation aux frais de transport lors de la confirmation de commande signée par le client.

La livraison sur chantier est possible mais doit rester exceptionnelle ; son montant ne doit pas être inférieur à 20 000 Euros H.T. Le client est tenu de prévoir une personne apte à réceptionner les marchandises et à aider au déchargement sur les lieux le jour de la dite livraison.

En cas d'absence à un rendez-vous de réception, la représentation de la marchandise sera facturée.

Conditions de paiement

Le paiement de nos factures a lieu à Bayet.

Toute facture est payable:

_ soit à la commande par chèque

_ soit par LCR 30 jours nets, fin de mois ou le 10 du mois suivant

Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accepté.

En cas de non paiement d'un règlement à l'échéance prévue:

_ les sommes dues produisent de plein droit intérêts au taux de base bancaire majoré de deux points

_ toutes les sommes, même non échues, deviennent immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable

_ l'expédition des marchandises restant à livrer est suspendue et ne pourra être effectuée que contre remboursement.

Clause pénale

De convention express et sauf report accordé par nous, le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu, une intervention contentieuse et l'application à titre de dommage-intérêts, d'une indemnité égale à 25% de la somme impayée, outre les frais judiciaires et intérêts légaux.

Réserve de propriété (Loi n° 80-335 du 12 mai 1980 relative aux effets des clauses de réserve de propriété)

Il est expressément stipulé que la propriété de la marchandise livrée ne sera transférée à l'acheteur qu'après paiement intégral du prix.

Néanmoins, l'acheteur sera responsable des marchandises, bien que non propriétaire, dès leur délivrance.

L'acheteur est autorisé à revendre la marchandise livrée dans son commerce normal avec obligation que cette vente soit effectuée avec réserve de propriété.

Toutefois, en cas de revente régulière par l'acheteur, sa créance est considéré comme nous étant cédée.

Juridiction

Le Tribunal de CUSSET est seul compétent pour toute contestation même en cas d'appel ou de pluralité de défenseurs.